
Ministères, Avis concernant les...

Affaires municipales et Habitation

**Municipalité du canton de
Ristigouche-Partie-Sud-Est**

J'approuve, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est, située dans la municipalité régionale de comté d'Avignon, pour lui donner le nom de «Municipalité de Ristigouche-Sud-Est».

Québec, le 26 février 2024

La ministre des Affaires municipales,

par : NICOLAS PARADIS, *sous-ministre*

8741
